

Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000

Jeudi 12 juin 2025 de 14H30 à 17h00

Hôtel communautaire – Salle Martine Canapa – Cogolin

Dossier suivi par Grégory SYLLA
Chargé de mission Natura 2000
gsylla@golfe-sainttropez.fr

Liste des membres présents :

Monsieur Roland BRUNO	Maire de Ramatuelle et Vice-président du Comité de pilotage
Madame Véronique LENOIR	Vice-présidente du département du Var
Madame Catherine HURAUT	Adjointe au Maire de La Croix Valmer
Monsieur Michel PERRAULT	Adjoint au Maire de Saint-Tropez, délégué au port et espaces maritimes
Madame Charlotte BOUVARD	Adjointe au Maire du Lavandou, déléguée à l'environnement et au développement durable
Monsieur Lionel HOULLIER	Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Var, délégué à la mer et au littoral (DDTM/DML), représentant le Préfet du Var coprésident du Comité de pilotage
Monsieur André GROSSET	Préfecture maritime de la Méditerranée - Division Action de l'Etat en mer - Pôle « Protection et aménagement durable de l'espace marin » (PADEM) représentant le Préfet maritime de la Méditerranée coprésident du Comité de pilotage
Madame Maïlys ZAMBLERA	Chargée de mission Natura 2000 zones mixtes et marines SBEP/Unité Natura 2000 à la DREAL PACA
Madame Elodie AMATO-DAMIER	Office Français de la Biodiversité (OFB), délégation de façade Méditerranée, chargée de mission « Région PACA ».
Madame Peggy SARGIAN	Office Français de la Biodiversité (OFB), délégation de façade Méditerranée.
Madame Marie-Claire GOMEZ	Parc national de Port-Cros, chargée de mission Natura 2000
Monsieur Camille CASTERAN	Parc national de Port-Cros, responsable Secteur Est
Monsieur Philippe GONDOLO	Conservatoire du littoral
Monsieur Raymond VIALA	Garde du littoral, secteur Cap Taillat / Cap Camarat/Pampelonne – Conservatoire des Espaces Naturels
Madame Géraldine PEREZ	Association du Domaine du Rayol
Monsieur Christophe JOUAN	Deuxième prud'homme de la prud'homie de pêche de Saint-Tropez
Monsieur Sébastien IGLESIAS	Liche Club de Cavalaire – Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée (FFPSA)
Monsieur Cédric MARMOLLE	Comité département du Var de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM)
Madame Isabelle BRUSSAT	Port de Saint-Tropez
Monsieur Pierre ROINSON	Président de la Société Nautique de Saint-Tropez
Madame Stéphanie MECHIN	Présidente de l'Association de Sauvegarde des sites de La Croix Valmer (ASSCV)

Monsieur Christian MARMAIN	Secrétaire général de l'Association de Sauvegarde des sites de La Croix Valmer (ASSCV)
Monsieur Patrick LAFITTE	Vice-Président FNE 83
Madame Françoise OLLIVIER	FNE 83
Madame Clélia MOUSSAY	Mairie du Lavandou, service mer et littoral
Monsieur Julien DEBIEVRE	Mairie de Sainte-Maxime, service développement durable
Monsieur Pascal RIGAUD	Golfe de Saint-Tropez – Directeur général adjoint
Monsieur Philippe MERCERY	Golfe de Saint-Tropez – chef du service GEMAPI maritime
Monsieur Julien BENMAMAR	Golfe de Saint-Tropez – service aménagement / SCOT
Madame Manon THIBAUX	Golfe de Saint-Tropez – service communication
Monsieur Jean-Philippe MORIN	Golfe de Saint-Tropez - Chef du service Espaces maritimes
Monsieur Grégory SYLLA	Golfe de Saint-Tropez - service Espaces maritimes - Chargé de missions Natura 2000

Liste des personnes excusées :

Monsieur Philippe LEONELLI	Maire de Cavalaire-sur-Mer, Conseiller Départemental du Canton de Sainte-Maxime
Monsieur Jean PLENAT	Maire de Rayol-Canadel-sur-Mer
Monsieur Philippe LOTTIAUX	Député de la 4 ^e circonscription du Var
Monsieur Lionel BERT	Fédération National des Pêcheurs en Mer
Monsieur Marc VERLAQUE	Rapporteur scientifique - Chercheur CNRS - Institut Méditerranéen d'Océanographie - Aix-Marseille Université
Madame RUCINSKI-BECKER	Comité Départemental Olympique du Var
Monsieur Denis ROBERT	Transports maritimes Bateaux verts – Vedettes des îles d'Or
Monsieur Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE	Président d'UPACA – Directeur du Port Héracléa
Madame Céline HORNOY	Directrice de la Maison de la Nature

Le diaporama et le compte rendu de la réunion sont disponibles sur le dossier de partage dédié au site Natura 2000 Corniche varoise/Golfe de Saint-Tropez :

https://ccgolfedesainttropezfr-my.sharepoint.com/:f/g/personal/gsylla_golfe-sainttropez_fr/EuqUsUrCUqVArFrRyYiGqMBqdd8N--F_TcQ_khThTZjRQ?e=7ajqPn

Ordre du jour :

- 1- Synthèse de l'actualisation du diagnostic écologique
- 2- Présentation des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels
- 3- Présentation des propositions d'actions pour la période 2026-2030
- 4- Programmation des groupes de travail thématiques

Accueil

M. Roland Bruno, Maire de Ramatuelle et Vice-président du comité de pilotage accueille et remercie l'ensemble des participants à cette réunion. Il retrace brièvement l'historique de la mise en œuvre locale de Natura 2000, qui l'a amené à vice-présider ce comité depuis son origine en 2006 à aujourd'hui.

M. Bruno indique que ce comité de pilotage est une réunion de transition vers l'élaboration du prochain plan d'actions et qu'il constitue de fait une étape importante qui sera suivie à l'automne des groupes de travail qui affineront les mesures qui seront proposées aujourd'hui. Il invite les

Il remercie tout particulièrement la Vice-présidente du Département, Mme Lenoir, ainsi que les deux coprésidents de ce comité de pilotage - M. Lionel Houllier, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Var, et délégué à la mer et au littoral (DDTM/DML), représentant le préfet du Var, ainsi que M. André Grosset, représentant le Préfet maritime de Méditerranée – avant de leur céder la parole.

M. Houllier témoigne de l'intérêt que suscite la gestion de ce territoire eu égard au nombre de participants réunis ce jour. Il rappelle que la démarche Natura 2000 vise à protéger la biodiversité, qui est d'une grande valeur sur le site Corniche varoise/golfe de Saint-Tropez, tout en préservant les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

M. Grosset, rappelle que cette démarche est pleinement en phase avec les travaux en cours de la conférence des nations unies sur les océans (UNOC) auxquels il a participé dans la semaine et retient deux éléments du discours du président de la République qui sont à l'œuvre localement sur le site corniche varoise/Golfe de Saint-Tropez : s'appuyer sur la science pour proposer des actions de gestion pertinentes et le recours à la concertation pour mieux déployer ces actions. Il salut enfin la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez pour le travail conséquent que revêt la révision d'un document d'objectif – premier site marin à se lancer dans un tel chantier sur la façade – qui est parfaitement aligné avec les objectifs fixés par les autorités.

Après ces propos liminaires, M. Bruno cède la parole à la structure animatrice pour développer l'ordre du jour.

1- Synthèse de l'actualisation du diagnostic écologique

Le diagnostic écologique est restitué habitats par habitats en commençant par l'herbier de posidonie, écosystème majeur du site Natura 2000 (*cf. diaporama, slides 8 à 30*).

M. Bruno fait un point d'actualité sur le projet de ZMEL de Pampelonne, mesure phare du précédent Docob, dont le chantier s'achèvera dans les prochains jours (inauguration programmée le 17 juillet prochain). Elle concerne 60 mouillages grandes plaisance (24 à 80 m), 100 mouillages petite plaisance face aux restaurants de plage et une zone de 50 bateaux petite plaisance à la Capilla en remplacement de la zone d'AOT. Avec cette mesure, il n'y aura plus d'ancrage dans les posidonies à Pampelonne.

M. Jouan, deuxième prud'homme de pêche de Saint-Tropez fait part des difficultés rencontrées par les pêcheurs professionnels vis-à-vis des yachts qui mouillent à proximité des engins de pêche. Il réclame des contrôles et s'inquiète de la police du plan d'eau sur la ZMEL.

M. Bruno invite M. Jouan à se rapprocher de lui prochainement pour faire un point sur l'incidence éventuel de la ZMEL (Travaux et Exploitation) et réfléchir à des solutions qui permettront aux pêcheurs d'exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles.

Le DDTM adjoint assure que les services de l'Etat viendront ponctuellement, en complément des moyens de police communaux de la ZMEL, réaliser des opérations de contrôles pour s'assurer du respect de la réglementation.

M. Jouan exprime une autre difficulté relative selon lui à la trop grande proximité entre les zonages réservés aux yachts supérieurs à 80m (arrêté préfectoral 251/2023) et la bronde

d'herbier sur laquelle les pêcheurs apprécient travailler. Il demande que ces périmètres soient décalés pour permettre aux pêcheurs de travailler ces secteurs.

Sur la thématique des filets enragués sur les roches coralligènes (cf. *diaporama, slides 31 à 35*), M. Jouan pointe les pratiques inadaptées des pêcheurs de la prud'homie voisine de Saint-Raphaël, qui ne respectent pas le règlement prud'homal. Il estime être démuni face à cette situation.

Roland Bruno indique que la communauté de communes a longuement travaillé sur ces sujets avec la prud'homie, notamment dans le cadre de la réflexion sur la création d'un cantonnement de pêche au cap Camarat et regrette vivement que ce projet n'ait pu aboutir. Il invite la prud'homie à revenir à de tels projets qui permettraient de réaffirmer l'autorité de la prud'homie sur son territoire.

M. Houllier indique au second prud'homme que des instances dédiées existent au niveau du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins (CDPMEM) du Var pour traiter l'éventuels conflits entre prud'homies. Il regrette que la prud'homie de Saint-Tropez ne soit pas représentée dans ces assemblées.

M. Jouan précise qu'une nouvelle équipe dirigeante a pris en main la prud'homie de pêche de Saint-Tropez cette année et que les choses vont changer. Un nouveau règlement prud'homal plus complet que le précédent est notamment en cours d'élaboration.

A l'issue de la présentation du diagnostic relatif aux habitats sableux émergés (cf. *diaporama, slides 44 à 47*), Philippe Gondolo du conservatoire du littoral demande si le prochain plan d'actions ira vers des expérimentations de nettoyage manuel des plages en lien avec les continuums écologiques (trames vertes et bleues) identifiés dans le SCoT.

Le service Espaces maritimes indique que les expérimentations ont déjà eu lieu et qu'il n'est plus nécessaire de démontrer l'utilité du nettoyage manuel en termes de préservation de la biodiversité et limitation des phénomènes d'érosion. La commune de Cavalaire a par exemple déjà bénéficié d'une expérimentation à Bonporteau en 2019 (financement OFB), qui s'est poursuivie par un contrat Natura 2000 de 5 ans financé par le Ministère de l'Ecologie. Ramatuelle se lance également en 2025 sur un linéaire de 600 m au sud de Pampelonne où la cribleuse est abandonnée au profit du nettoyage manuel. Le prochain Docob mettra particulièrement l'accent sur cette thématique, au moment où les communes littorales sont particulièrement exposées à l'érosion.

Au sujet du diagnostic écologique sur la fréquentation du site Natura 2000 par les cétacés et les tortues, Christophe Jouan fait part de son témoignage sur le comportement des dauphins qui fréquentent habituellement le golfe de Saint-Tropez, qui serait modifié par la présence régulière des paquebots de croisières au mouillage dans le golfe. S'agissant des tortues caouanne, il indique que les prises accidentelles sont extrêmement rares.

2- Présentation des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels

a) Objectifs à long terme :

Il est rappelé en préambule que la finalité des aires protégées Natura 2000 est le bon état de conservation des enjeux (habitats et des espèces listées dans les annexes de la Directive Habitats).

L'objectif à long terme désigne l'état que l'on vise sur le long terme pour chaque enjeu. 6 objectifs à long terme ont été définis pour le prochain Docob :

- Restaurer les herbiers de posidonie en surfaces et en fonctionnalités
- Maintenir le bon état de conservation des habitats rocheux
- Maintenir le bon état de conservation des habitats benthiques meubles et de leurs faciès
- Rétablir la dynamique naturelle des habitats meubles émergés
- Contribuer à la conservation des mammifères marins
- Contribuer à la conservation des tortues marines

b) Objectifs opérationnels :

Il est rappelé que les objectifs opérationnels traduisent la stratégie retenue pour agir concrètement sur les pressions exercées sur les habitats ou les espèces. 10 objectifs opérationnels ont été définis :

- Assurer une veille sur les effets environnementaux du changement global et contribuer à étudier leurs impacts sur les écosystèmes
- Assurer une veille et lutter contre les espèces exotiques envahissantes sur le territoire
- Améliorer les connaissances sur les usages maritimes et les aménagements afin d'en limiter les impacts
- Réduire les impacts des usages sur les habitats et les écosystèmes associés par la mise en place d'aménagements
- Réduire les impacts des usages sur les habitats et les espèces associées par une réglementation adaptée
- Réduire les impacts sur les habitats par la mise en place de pratiques vertueuses
- Réduire les impacts sur les habitats par la mise en place de contrôle de police
- Développer des zones fonctionnelles pour les espèces de cétacés et de tortues
- Engager la désartificialisation du trait de côte de l'aire marine protégée pour restaurer les habitats naturels
- Mettre en cohérence les prescriptions de l'Etat avec les enjeux de l'AMP pour atteindre les objectifs de conservation

3- Présentation des propositions d'actions pour la période 2026-2030

Il est rappelé en préambule qu'à ce stade de la démarche de révision, ces actions sont des propositions formulées par le gestionnaire pour permettre de répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces. Ces mesures feront l'objet d'une large concertation avec les acteurs socio-économiques et les services de l'Etat avant d'aboutir à la version finalisée du document d'objectifs.

L'ensemble des propositions d'actions est présenté dans le diaporama, slides 65 à 106.

4- Programmation des groupes de travail thématiques

La programmation des groupes de travail est prévue à l'automne 2025. Considérant la tenue des élections municipales en mars 2026 et de la période de réserve des services de l'Etat pendant la campagne électorale, il est demandé si cette période est propice à la tenue de ces ateliers en présence des services de l'Etat.

M. Houllier propose, compte tenu des nombreux ateliers de travail qui seront programmées, que la DDTM et la structure animatrice évoquent l'ensemble des sujets au cours d'une réunion technique au cours de laquelle la DDTM pourra faire part de ses recommandations. Ceci permettra également de s'affranchir de la période de réserve.

Il est précisé que ces groupes de travail seront ouverts aux structures professionnelles locales ou représentant des activités concernées qui ne sont pas nécessairement membres du comité de pilotage, dont la liste est fixée par arrêté préfectoral.

Mailys Zamblera de la DREAL Paca invite la structure animatrice à bien détailler les ordres du jour des groupes de travail pour permettre à l'ensemble des participants de comprendre les enjeux qui seront débattus.

A l'issue de la présentation, un hommage est rendu à Roland Bruno, dont le mandat électoral s'achèvera en mars 2026 et qui vice-présidait son dernier comité de pilotage Natura 2000. Il aura animé près d'une quinzaine de ces comités, d'abord sur le site dit des 3 caps de 2006 à 2010, puis sur le site Corniche varoise entre 2011 et 2025).

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bruno remercie l'ensemble des participants, et particulièrement les représentants de l'Etat pour la qualité des échanges qui se sont tenus. Il donne rendez-vous à l'ensemble des participants à l'automne pour les groupes de travail.

La séance est levée.

Réunions à planifier :

- DDTM : réunion technique pour étudier les mesures de gestions avant la tenue des groupes de travail
- Prud'homie de pêche pour évoquer divers sujets (ZMEL Pampelonne, observations naturalistes...)